



E-SOLIDARITÉS

L'expertise de notre réseau

<https://www.e-solidarites.fr/lutte-contre-les-exclusions/pauvrete-le-collectif-alerte-auditionne-par-une-commission-denquete-de>

Pauvreté : le Collectif ALERTE auditionné par une commission d'enquête de l'Assemblée nationale

Le 2 septembre, le Collectif ALERTE a été auditionné à l'Assemblée nationale dans le cadre des travaux de la commission d'enquête consacrée à l'augmentation de la pauvreté, notamment chez les travailleurs seniors et les personnes âgées.

 Publié le 4 septembre 2026

 De Uniopss

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

ARTICLE

INFO NATIONALE



Cette audition a permis au collectif et à ses membres de porter leurs constats et propositions sur les trajectoires de pauvreté, les fins de carrière, l'accès aux droits, le logement, la santé ou encore le vieillissement des personnes en situation de grande précarité.

Une commission d'enquête pour comprendre l'augmentation de la pauvreté

Créée en 2026 à l'initiative de députés du groupe Socialistes et apparentés, la commission d'enquête de l'Assemblée nationale est chargée d'étudier **les causes et les conséquences de l'augmentation de la pauvreté, notamment pour les travailleurs seniors et les personnes âgées, ainsi que les manquements des politiques publiques pour y faire face.**

La proposition de résolution à l'origine de sa création a été déposée le 23 avril 2026 par Gérard Leseul et plusieurs députés du groupe Socialistes et apparentés. Elle part du constat d'une progression de la pauvreté au cours des dernières années et donne notamment pour mission à la commission d'en objectiver l'évolution, d'en analyser les causes selon l'âge, la situation professionnelle ou la composition familiale et d'étudier les conséquences des politiques publiques conduites ces dernières années.

Ces travaux interviennent alors que les dernières données de l'Insee font état d'une situation particulièrement préoccupante : **9,8 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté en 2024 en France métropolitaine en logement ordinaire, soit 15,4 % de la population.** Le seuil de pauvreté s'établissait à 1 337

euros par mois pour une personne seule. La commission porte une attention particulière à la situation des travailleurs seniors et des personnes âgées, mais ses travaux interrogent plus largement les mécanismes qui conduisent à la pauvreté et la capacité de nos politiques publiques à la prévenir.

Depuis le début de ses travaux, elle a ainsi auditionné différents acteurs associatifs, institutionnels et experts de la pauvreté. Le Collectif ALERTE a été entendu dans ce cadre le 2 septembre.

Porter une lecture globale des trajectoires de pauvreté

À l'occasion de cette audition, ALERTE a d'abord souhaité rappeler que **la pauvreté des personnes âgées ne commence pas au moment du passage à la retraite.**

Elle est souvent le résultat de fragilités accumulées au cours de la vie : faibles rémunérations, carrières hachées, temps partiel, chômage, problèmes de santé, usure professionnelle ou difficultés d'accès aux droits.

La période précédant la retraite constitue à cet égard un moment particulièrement sensible. Pour une partie des travailleurs seniors, la fin de carrière ne correspond pas à un passage direct de l'emploi à la retraite. Elle peut être précédée de plusieurs années de chômage, d'inactivité ou de forte précarité.

C'est pourquoi le collectif a insisté sur la nécessité de mieux sécuriser les fins de carrière, mais également de ne pas considérer le retour à l'emploi comme une réponse unique lorsque l'état de santé ou l'usure professionnelle ne le permettent plus.

Ne pas réduire la pauvreté à un seuil de revenus

ALERTE a également défendu devant les députés une **approche multidimensionnelle de la pauvreté.** Le seuil monétaire constitue une référence indispensable pour mesurer son évolution. Mais il ne suffit pas à rendre compte des conditions de vie concrètes. Le reste à vivre après paiement des dépenses contraintes, les privations matérielles, l'alimentation, le logement et la précarité énergétique, la santé, la mobilité, l'isolement ou encore l'accès effectif aux droits doivent également être pris en compte. Cette approche permet notamment de mieux comprendre certaines situations de pauvreté des personnes âgées. Être propriétaire de son logement, par exemple, ne signifie pas nécessairement disposer des ressources permettant de payer ses dépenses quotidiennes, de réaliser des travaux de rénovation ou d'adapter son logement à une perte d'autonomie.

Éviter les ruptures de droits et de ressources

Les échanges ont également permis d'insister sur un problème très concret : **les ruptures de ressources au moment du passage à la retraite.**

Un défaut de tuilage entre la fin du versement de certains minima sociaux et le premier versement effectif de la pension peut laisser temporairement une personne sans ressources suffisantes. Pour des personnes vivant déjà avec des budgets extrêmement contraints, quelques semaines de décalage peuvent suffire à provoquer un impayé de loyer, une dette ou un recours à l'aide alimentaire.

ALERTE a donc défendu un principe simple : **un changement de statut administratif ne doit jamais provoquer une rupture de ressources.** Plus largement, le collectif a rappelé l'importance de lutter contre le non-recours et de maintenir un accompagnement humain dans l'accès aux droits. La dématérialisation peut faciliter certaines démarches, mais elle ne peut devenir la seule voie d'accès aux prestations et aux services publics.

Logement, santé, autonomie : décroisonner les politiques publiques

La situation des personnes vieillissant dans la grande précarité a également occupé une place importante dans les échanges.

Sur ce sujet, Jeanne Dietrich, conseillère technique à l'Uniopss, a pu présenter les principaux enseignements d'une étude Uniopss menée avec la conseillère technique en charge des personnes âgées, Maeliss Bouticourt, intitulée « Habitat des personnes âgées précaires », et consacrée aux personnes qui vieillissent en CHRS et, plus largement, dans les dispositifs d'hébergement et de logement accompagné, publiée en 2025 (mettre l'étude en lien). Cette étude met en évidence une réalité encore insuffisamment prise en compte par les politiques publiques : de nombreuses personnes accueillies dans les dispositifs d'hébergement connaissent un vieillissement précoce, souvent lié à des parcours de rue, à des problèmes de santé ou à des années de grande précarité. Elles se trouvent alors confrontées à des dispositifs qui restent largement organisés selon des critères d'âge et par secteurs d'intervention, sans toujours offrir de continuité adaptée à leurs besoins. À partir de ce travail, plusieurs propositions ont été portées devant la commission : mieux organiser les passerelles entre les CHRS, les pensions de famille, les résidences autonomie, l'habitat inclusif et les EHPAD ; diversifier les solutions d'habitat pour éviter les ruptures de parcours ; et mieux prendre en compte la situation des personnes précaires dans les politiques du grand âge et de l'autonomie.

La question du logement constitue plus largement un enjeu majeur pour les personnes âgées modestes : précarité énergétique, adaptation du domicile, reste à charge pour les travaux ou encore accès à une solution adaptée en cas de perte d'autonomie.

Pour ce faire, deux outils ont été évoqués : une loi de programmation sur l'accompagnement au vieillissement permettant un financement pluriannuel de solutions type résidences autonomie, Services Autonomie à Domicile, EHPAD, et autres, telle que prévue déjà dans la loi Bien Vieillir de 2024 mais non mise en place à ce jour, et une loi de programmation pluriannuelle de construction de logements locatifs sociaux avec objectifs chiffrés (250 000 logements locatifs sociaux par an) et financements correspondants (une telle loi avait existé en 2005-2009 et permis de donner de la visibilité aux acteurs et de produire des résultats).

Pour que les personnes précaires puissent réellement être accueillies en EHPAD, ce qui est difficile aujourd'hui, l'Uniopss a également rappelé sa proposition de prévoir un projet d'accueil des personnes précaires, une équipe dédiée et formée spécifiquement sur ce sujet, et un financement correspondant. Un appel à candidature de l'ARS Ile de France a été lancé en mars 2026 et mériterait d'inspirer d'autres territoires pour que la démarche soit généralisée ([voir l'appel à projet](#)).

À travers cette intervention, ALERTE a ainsi rappelé que les politiques du logement, de la lutte contre l'exclusion, de la santé et de l'autonomie doivent davantage travailler ensemble afin d'éviter que les personnes vieillissant dans la précarité ne se retrouvent sans solution adaptée au moment où leurs besoins évoluent.

Une politique globale de lutte contre la pauvreté, avec des réponses adaptées aux moments de rupture

Enfin, ALERTE a porté auprès de la commission une conviction qui traverse les travaux du collectif : **la lutte contre la pauvreté des personnes âgées ne peut pas être pensée indépendamment d'une politique globale de lutte contre la pauvreté.** Les déterminants sont largement communs : emploi et revenus, logement, santé, accès aux droits, mobilité, isolement. Cette politique globale doit néanmoins être complétée par des réponses adaptées aux moments où la fin de carrière, le passage à la retraite, l'âge ou la perte d'autonomie créent des vulnérabilités particulières.

À travers cette audition, le Collectif ALERTE a ainsi pu porter auprès de la représentation nationale **une parole commune nourrie de l'expertise et des constats de terrain de ses membres**, mais aussi rappeler la nécessité de regarder

les politiques publiques à partir de leurs effets concrets sur les personnes les plus pauvres.

Le Collectif remercie les députés présents pour la qualité des échanges, ainsi que **Gérard Leseul, rapporteur de la commission d'enquête, et Jean-Marie Fiévet, son président**, pour leur écoute.

Les travaux se poursuivent : ALERTE complétera les échanges de l'audition par une contribution écrite adressée à la commission d'enquête.